

PARIS, le 13/03/2002

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET  
DES ORIENTATIONS DU RECOUVREMENT  
DIROR

**LETTRE CIRCULAIRE N° 2002-069**

**OBJET :** Modification du champ d'application du Versement Transport (art. L.2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

*- Création de la Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE à compter du 27 décembre 2001.*

*- La compétence versement transport antérieurement dévolue à la ville de FORT DE FRANCE est transférée à la Communauté d'Agglomération.*

*- Le taux de versement transport est fixé à 0,55 % au 1<sup>er</sup> janvier 2002.*

*- Coordonnées bancaires de la Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE.*

Par arrêté préfectoral du 27 décembre 2000, la Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE est créée.

Le périmètre des transports urbains de cette Communauté d'Agglomération comprend les communes de FORT-DE-FRANCE, LAMENTIN, SCHOELCHER, SAINT-JOSEPH.

Le numéro d'identifiant attribué à cette Communauté d'Agglomération est le n° 9309712.

La ville de FORT DE FRANCE (identifiant n° 9309711) perd sa compétence versement transport au profit de la Communauté d'Agglomération nouvellement créée.

Par délibération en date du 8 juin 2001, le versement transport est maintenu à 0,55% sur le seul territoire de cette commune.

La taxe versement transport est à verser sur le compte de la Communauté d'Agglomération ouvert auprès de la Banque de la Martinique.

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

## CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE

| COMMUNES CONCERNEES   | TAUX                          | DATE D'EFFET | ORGANISME DE RECOUVREMENT |
|---|-------------------------------|--------------|---------------------------|
| -FORT DE FRANCE (Insee 97209)   | 0,55%                         | 01/01/2000   | CGSS DE LA MARTINIQUE     |
| -LAMENTIN (Insee 97213)<br>-SAINT JOSEPH (Insee 97224)<br>-SCHOELCHER (Insee 97229) | PAS DE VERSEMENT<br>TRANSPORT |              |                           |

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE  
Immeuble la Verrière  
Avenue des Arawaks  
97204 FORT DE FRANCE

Identifiant :

9309712

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie de FORT DE FRANCE MUNICIPALE  
Immeuble le Trident- Lot Mongeralde  
Avenue Louis Domergue- B.P. 6015  
97255 FORT DE France CEDEX  
IEDOM MARTINIQUE  
45159 00005 00316260300 28